

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 3 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt et Un du mois de Mars, à Neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Dix-Sept du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire sortante, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; CHAUMEIL Julie ; CLEDAT Catherin e ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; SANCHO Nadine. MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; HUILLET Pierre-Jean ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; RIDEAU Yves ; SOYER Damien

Étaient absents :

Étaient excusés :

Ont donné procuration :

Mme Marie-Paule BARON a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2026 étant approuvé.

Délibération N° D3/2026

Election des adjoints au Maire

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Elle rappelle que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, et doit comporter autant de candidats que d'adjoints à désigner, soit cinq.

Si après, deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2122-4 à L2122-8,

1) Constitution du Bureau :

Le bureau de vote est composé des assesseurs désignés lors de l'élection du Maire soit M. Damien SOYER et Mme Julie CHAUMEIL.

2) Constatation des candidatures

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès de Mme le Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, Mme le Maire a constaté qu'UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultat ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

3) Déroulement du scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller a déposée lui-même dans l'urne

prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4) Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Majorité absolue	12

NOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages en chiffre	Nombre de suffrages en lettres
BASTIANINI Jean-Pierre	23	Vingt-Trois

5) Proclamation de l'élection des adjoints

Mme le Maire a proclamé adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jean-Pierre BASTIANINI. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



La Secrétaire de séance
Marie-Paule BARON

